



## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DÉCISIONNELLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU 24 FÉVRIER 2020

Décision #DGCC19/20-02-016

### ÉCOLE DES SAULES-RIEURS – MODIFICATIONS À L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT – ADOPTION POUR CONSULTATION

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement actuel de l'école des Saules-Rieurs
- C) Acte d'établissement modifié de l'école des Saules-Rieurs (*projet*)
- D) Articles 39, 79 et 193 de la Loi sur l'instruction publique (LIP)

**ATTENDU QUE** l'Édifice Accès-travail-Verdun a été transformé pour accueillir l'École des Saules-Rieurs en 2017;

**ATTENDU QUE** l'École des Saules-Rieurs occupait les locaux du rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage, le deuxième étage de l'Édifice située au 1050, 5<sup>e</sup> Avenue à Verdun étant loué à Qualification Montréal;

**ATTENDU QUE** l'École des Saules-Rieurs a repris possession des locaux du 2<sup>e</sup> étage en juin 2018 lors de la cessation du bail;

**ATTENDU QUE** toutes les modifications aux locaux mis à la disposition des établissements doivent être le reflet des utilisations souhaitées;

**ATTENDU QUE** l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique précise que, pour les écoles, *l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que l'établissement dispense;*

**ATTENDU QUE** toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement de l'école selon l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité de parents et du Conseil d'établissement de l'École Saules-Rieurs, selon l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 317 de la Loi 1 modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant l'organisation et la gouvernance scolaire, le directeur général assume la fonction que la Loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires;


**ATTENDU** la recommandation du Service de l'organisation scolaire;

**Je**, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général :

Adopte aux fins de consultation auprès du Comité de parents et du Conseil d'établissement de l'École Saules-Rieurs, les modifications à l'acte d'établissement, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit;

Fixe la période de consultation du 25 février au 20 mars 2020;

Et recevrai le rapport et les recommandations à la séance décisionnelle du 6 avril 2020.

ET J'AI SIGNÉ  , à Saint-Laurent, ce 28 février 2020.

COPIE AUTHENTIQUE  
Saint-Laurent, le 28 février 2020

M<sup>e</sup> Marie-Josée Villeneuve  
Secrétaire général